

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019 .**

L'an deux mille dix-neuf, le douze du mois de février, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Madame Corinne Ribauville, Maire, Messieurs Dominique Barbé, Joël Biaut, Olivier Charron, adjoints, Mesdames Caroline Combe, Chantal Esteyries, Sylvie Soubagné.

Absents excusés: Madame Sandrine Lapeyre, Messieurs Didier Desages, Fabrice Lantoine et Francis Monteiro.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie Soubagné.

### **I. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 13.11.18 et 11.12.2018 :**

Comptes rendus approuvés.

### **II. Point travaux :**

A- Le calvaire : grillage réparé autour de la partie sommitale.

B- Le stade : Mr Blasquez est mécontent du courrier adressé par Mr Barbé ; ce dernier ira avec nos secrétaires, aux archives de la CDC à Saint- Macaire, récupérer le dossier du marché public concernant la construction des vestiaires.

C- Le portique du Luc : Mr Siegel attendait de savoir où passe la canalisation de gaz avant de fixer le portique. Une clé sera donnée aux pompiers et au SICTOM.

Il faut rajouter une pancarte au Luc, mentionnant que la zone est inondable et que le camping y est interdit.

D- Fuite d'eau à l'entrée des logements des locataires : Mr Siegel pense que cela proviendrait d'une fuite d'un tuyau situé dans le mur. Mr Fior assureur de la Mairie et des bâtiments va passer afin de préparer un dossier de dégât des eaux.

E- Problème de fuite d'eau sur l'installation du chauffage dans la classe mitoyenne au secrétariat de la mairie : il va falloir repérer les points de fuites sur le réseau.

F- Les containers d'ordures ménagères du quartier Bertric : la palissade a été retirée.

La caméra a permis d'identifier un jeune garçon déposant un matelas ; ce dernier avait déjà été repéré ; nous recherchons des informations sur l'identité de la famille afin de la contacter.

D'autre part, il est nécessaire de rajouter deux bacs de collecte à Bertric et d'en mettre un à la salle culturelle.

G- Salle Toulouse Lautrec : il est indispensable de terminer le parvis, de nettoyer la jardinière et de prévoir une poubelle extérieure, afin de rendre les abords plus agréables.

H- Problème des containers du jardin public : des cartons sont déposés devant les bacs ; un panneau, «Réservé aux professionnels » devra être installé.

Divers : Un habitant de la rue du Commerce, a signalé que des saletés étaient régulièrement déposées sur le trottoir devant chez lui ; le propriétaire d'un des logements à proximité, a été contacté.

I- Porte défaillante d'une locataire : porte dégonflée ; nécessité de revoir les encrages. L'entreprise St Marc a été contactée ; devis d'environ 1 000 € à prévoir. Validation du Conseil Municipal.

J- Travaux à prévoir à la poste: casser une cloison à l'intérieur de la poste afin de réaliser une extension de la bibliothèque et un espace plus grand réservé aux facteurs. Mr Blasquez doit être contacté.

### **III. Projet « lotissement COULON » :**

Vingt-cinq lots à bâtir sont prévus sur ce futur lotissement qui portera le nom de « Domaine de Saint Roch ».

Projet validé par le Conseil Municipal.

### **IV. DPU:**

1. DOMOFRANCE reprend LOGEVIE : des maisons d'habitation jumelées sont concernées rue des Carrières ( section C n°1425 et section C n°1402 ) ainsi qu'une maison d'habitation route des Guyonnets ( section A n°358 ,section A n°359, section A n°362 ,section A n°550 ) Mairie ne préempte pas.

2. Mr et Mme Imarzouk vendent un garage, situé chemin du lion d'or, La Mairie ne préempte pas.

3. Mr Jean Joël Martin vend une maison d'habitation sur les allées, , La Mairie ne préempte pas.

### **V. Devis (Bodet, numérotation) :**

1. Le battant de la cloche 2 est très abîmé ; il use anormalement les points de frappe de la cloche ; un devis de 1747,20 euros TTC a été proposé par la société Bodet Campanaire afin de fournir et de poser un battant neuf en acier doux. Devis validé par le Conseil Municipal.

2. Numérotation : la poste se diversifie et propose différentes prestations, notamment la pose des nouveaux numéros sur les boîtes à lettres, sous la forme d' auto -collants. La proposition étant peu convaincante, Mr Charron va reprendre contact avec le service ainsi qu'avec l'entreprise SIGNAUX GIROD CHELLE pour un éventuel devis.

### **VI. Fourgon communal :**

Le véhicule a été refusé au contrôle technique ; une somme de 5 000 euros sera nécessaire, selon devis, pour sa remise en état. Vu les montants déjà engagés pour des réparations diverses, il pourrait être envisagé de le remplacer. Plusieurs propositions ont été établies par Renault ; l'entreprise ARPOULET de Marmande va également être sollicitée.

**VII. Vente du bus scolaire :** Une proposition a été faite par l'entreprise de transport Olivier pour la somme de 3 000 euros. A confirmer. Le contrôle technique est à programmer.

### **VIII. Personnel municipal :**

Plusieurs points à étudier : attribution de primes, avancements de grade, contrat de M. S. Khéris à revoir..

Une réunion extraordinaire va être programmée prochainement.

### **IX. Délibération :**

Une délibération confirmant l'accord du Conseil municipal du 10/07/2018 est prise concernant le périmètre délimité des abords, à la demande de Mme Catherine CHIMITS, architecte des Bâtiments de France.

**X. Maison du Luc :** dans le cadre du projet ADO, la CDC (Communauté de communes) sollicite une mise à disposition partielle du local pour en faire un point de rencontre des adolescents en présence et sous la surveillance d'un personnel encadrant.

Suite à la visite de M. Daire (vice-président de la commission enfance-jeunesse de la CDC) accompagné de Mme Bouquet en charge du dossier, le tout en présence de plusieurs élus et de M. Chauvet, président de la Société de chasse, il a été suggéré de réaliser une estimation des travaux (dont notamment l'accessibilité et les sanitaires) sachant que des associations stockent leur matériel au premier étage. La CDC pourrait financer une partie de ces travaux.

## **XI. Comptes-rendus de réunions :**

1. La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : en cas de transfert d'une compétence (de la CDC vers une commune ou d'une commune vers la CDC), cette méthode d'évaluation des charges permet de chiffrer le coût du service et d'accompagner son transfert des moyens financiers nécessaires à son fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du transfert à la CDC des compétences école de musique, lecture publique et prévention des inondations, une évaluation financière du transfert des charges liées à ces compétences a été effectuée. Il a également été procédé à l'évaluation financière des frais de prise en charge par la CDC des documents d'urbanisme communaux et de la participation des communes au financement du plan Gironde Haut Mega (fibre optique).

Nous sommes concernés par le transfert de la bibliothèque au réseau de lecture publique et par l'installation de la fibre optique.

Concernant la bibliothèque, dès lors que la commune transfère la compétence à la CDC, elle doit lui verser les moyens financiers qu'elle utilisait pour permettre au service de fonctionner. Aucune dépense réelle n'ayant été chiffrée, la commune s'engage à continuer à assurer la gestion du bâtiment (fluides, petit entretien...).

Concernant la fibre optique, la participation de la CDC du Sud Gironde est évaluée à 997 668 € versés sur 18 exercices (de 2019 à 2036 inclus). Le principe d'une participation financière des 37 communes à hauteur de la moitié a été acté, soit un total de 498 834 € réparti entre elles au prorata de la population.

Pour Verdélais, le coût total de l'opération a été fixé à 13 024, 87 € étalés sur 18 ans, soit 723, 60 € par an.

Il a été proposé que cette participation des communes soit déduite de leur attribution de compensation.

Verdélais bénéficiait jusqu'à ce jour d'une attribution de compensation égale à 45 627, 01 € (afin notamment de financer l'entretien des terrains de football et le faucardage auparavant pris en charge par l'ancienne CDC des Coteaux macariens).

A compter de 2019, ce montant sera minoré de la somme de 723, 60 €, soit une attribution ramenée à 44 903, 41 €.

Il est rappelé que le déploiement de la fibre optique permettra le raccordement de tous les locaux d'habitation et professionnels de la Gironde à l'horizon 2023.

2. Commission Assainissement : Pour la prise en charge du réseau, à l'ouverture des plis, une seule entreprise a fait une offre : SOGEDO. Le 14.02.2019, le bureau d'études, après dépouillement de l'offre, fera un compte-rendu.

3. Commission Action Sociale : création d'un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) à Langon, qui ouvrira ses portes en juillet 2019, de 8H30 à 17H les lundi-mardi-jeudi-vendredi et de 8H30 à 12H le mercredi. Sont concernées les personnes retraitées et âgées de plus de 60 ans. Ses missions sont de conseiller, informer et orienter nos aînés et leurs familles

Rappel, sur le Grand Territoire, 13 289 Personnes ont plus de 75 ans.

**4. Réunion de présentation du bilan de la Gendarmerie .**

Il a été constaté une hausse de la délinquance sur le territoire, concernant plus particulièrement l'atteinte aux biens et les vols de véhicules le plus souvent non fermés. Saint-Macaire figure parmi les communes les plus touchées.. Onze faits ont été dénombrés à Verdélais en 2018.

Plus généralement, le nombre d'accidents de la route est en diminution mais le nombre de décès en augmentation.

**5.** La bibliothèque accueille six nouveaux bénévoles ; elle ré-ouvrira ses portes en avril, tous les vendredis de 14H30 à 18H30. Une prise Internet va être installée.

**XII. Questions diverses :**

**1.** Dans l'hypothèse du départ de Mme Cavalier, locataire de l'un des appartements propriété de la commune, l'agence immobilière sociale nouvelle aquitaine (SOLIHA) a été contactée et propose de gérer nos locations ; les prestations assurées sont les états des lieux, la préparation des baux, la gestion des conflits pour une somme de 400 € répartie entre le locataire et la mairie.

**2.** Le Club Canin de Saint-Maixant a sollicité la possibilité d'organiser un concours d'agility sur le terrain d'entraînement de football, à l'occasion du week-end de Pâques. Après concertation avec les membres de l'Entente sportive, une réponse favorable est accordée à la demande.

**3.** Sécurité Routière : nous poursuivons nos démarches pour l'engagement d'une étude portant sur l'ensemble de la commune ( 3 entrées + centre bourg).

**4.** Mr LARTIGAU , Maire de Semens, signale « des nids de poules » sur les bas côtés, au quartier Peynon. Des travaux sont à prévoir.

**5.** L'alarme du musée est défectueuse, notamment les batteries centrales.

**6.** Nous avons le plaisir d'accueillir une communauté de trois religieuses sur notre commune. Leur présence permettra d'animer la vie du Sanctuaire et d'assurer l'accueil des touristes et pèlerins.

**XIII. Calendrier :**

\*12.03.2019 : Conseil Municipal.

\*25.03.2019 : Réunion Communauté des Communes à Verdélais.

\*09.04.2019 : Conseil Municipal.

Levée de la séance à 23 heures 30.